



**ARRÊTÉ DE POLICE DE  
CIRCULATION  
Interdiction de stationnement  
Place du 08 mai  
Ducasse d'automne**

Du lundi 16 septembre 2024 au 23  
septembre 2024 inclus

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de permettre l'installation de la ducasse du printemps ;

Vu les lieux ;

**ARRÊTONS**

**Article 1 :**

Le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur la place du 08 mai, coté église et coté mairie du lundi 16 avril 2024 dès 08h00 jusqu'au lundi 23 septembre 2024 17h00, afin de permettre l'installation des véhicules forains ainsi que des établissements GIBON « A la ville d'Armentières » ;

**Article 2 :**

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de barrières et de panneaux réglementaires par le service technique municipal ;

**Article 3 :**

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

**Fait en Mairie de Laventie,**

**Le 20 août 2024.**

**Pour le Maire et par délégation,**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,**

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER.**

